

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 18 janvier 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 janvier 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal à Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE, M. LEPOITTEVIN, Mme AMBROIS, Mme HERY, M. DUFILS, Mme GRUNEWALD,
Mme VILLETTE, M. LUCAS, M. GERMAIN, M. LEFEBVRE, Mme PETITET

Excusés :

M. ARRIVE, Mme COUSIN, Mme THEVENY

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme
AMBROIS), Mme THOMAS (mandataire : Mme PETITET)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_015

**Adhésion au Comité Départemental d'Actions Sociales de la Manche (CDAS50) pour
l'année 2023 - Renouvellement**

Le CDAS 50 (Comité Départemental d'Action Sociale pour le personnel de Collectivités Territoriales) est un organisme de portée départementale ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Il est précisé que le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin adhère au CDAS 50 pour ses agents actifs et retraités.

Le montant de la cotisation annuelle est de :

- 1% du montant des salaires bruts des agents durant l'année n-2,
- 77,75€ par agent retraité (cotisation forfaitaire).

Afin de pouvoir procéder au versement de la cotisation annuelle 2023, il est nécessaire de renouveler l'adhésion au CDAS 50 par délibération.

Pour information, le montant de la cotisation annuelle versée en 2022 au CDAS 50 s'est élevée à 106 656,79 € (96 549,29 € pour les actifs et 10 107,50 € pour les retraités).

Ceci étant exposé, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :**

- de renouveler l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin au CDAS 50 pour l'ensemble du personnel,
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle 2023 au CDAS 50.

2 personnes ne prennent pas part au vote

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



Isabelle

VAINEL
ID : 050-200056885-20230126-DEL_2023_015-DE